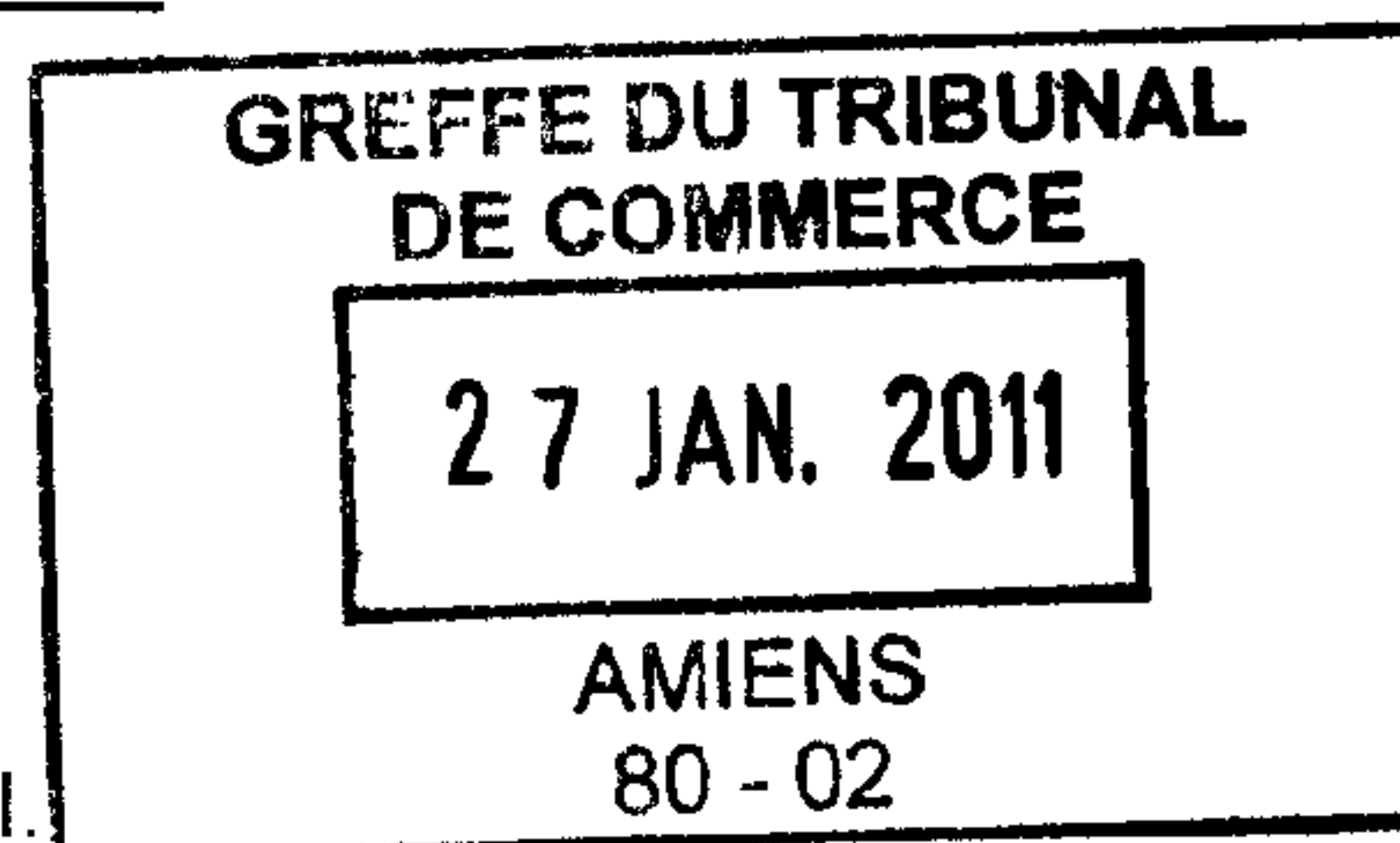




**Extrait des délibérations du Directoire  
de la Caisse d'Épargne de Picardie  
du 27 décembre 2010**



(...)

**ORDRE DU JOUR**

- Constatation de la réalisation de l'augmentation de Capital.
- Rapport complémentaire du Directoire à l'AGO.
- Modification des statuts.
- Pouvoirs pour formalités.

**DELIBERATIONS**

**Exposé**

Le Président du Directoire rappelle que :

- par résolution en date du 4 avril 2009, l'Assemblée Générale Mixte de la Caisse d'Épargne de Picardie a décidé une augmentation de capital par émission de parts sociales et de CCI et ont délégué leur compétence au Directoire afin de procéder à cette opération et aux modifications statutaires qui en sont la conséquence.
- par délibération du 26 octobre 2010, le Directoire a décidé d'augmenter le capital social pour le porter de 237 526 000 euros à 269 003 660 euros par émission de 1 259 106 parts sociales d'une valeur nominale de 20 euros chacune et de 314 777 CCI d'une valeur de 20 euros de nominal chacun.

**I. Réalisation de l'augmentation de capital**

1. Le Directoire expose que toutes les parts sociales ayant été souscrites à titre irréductible et réductible et tous les CCI ayant été souscrits, le délai de souscription a été clos le 3 décembre 2010.
2. Les souscriptions ont été libérées en numéraire à concurrence de 6 295 540 euros et par compensation avec des créances liquides et exigibles des souscripteurs sur la Société à concurrence de 25 182 120 euros.
3. Les fonds provenant des souscriptions en numéraire ont été déposés à BPCE, laquelle a délivré le certificat du dépositaire prévu par la loi le 3 décembre 2010.
4. Les libérations d'actions par compensation ont été constatées par un certificat du 27 décembre 2010 délivré par les Commissaires aux comptes de la Société au vu des arrêtés de comptes établis par le Directoire lors de sa réunion du 13 décembre 2010. Les certificats susvisés sont annexés aux présentes.

Puis le Président propose au Directoire de constater la réalisation définitive de l'augmentation de capital et la modification corrélative des statuts.

Après en avoir délibéré, au vu des pièces et documents présentés, le Directoire constate la réalisation définitive de l'augmentation de capital décidée par l'assemblée générale mixte du 4 avril 2009 à hauteur de 31 477 660 euros.

## II. Modification des statuts

En conséquence, conformément aux pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Mixte du 4 avril 2009 à l'effet d'apporter aux statuts les modifications corrélatives, le Directoire décide de modifier l'article 6 des statuts comme suit :

### Article 6 (ancien) :

« Le capital social est fixé à la somme de 237 526 000 €.

Il est divisé en :

- 9 501 040 parts sociales, de valeur nominale de 20 € chacune, intégralement libérées et toutes de même catégorie.
- 2 375 260 CCI, de valeur nominale de 20 € chacun, intégralement libérés et tous de même catégorie. »

### Article 6 (nouveau) :

« Le capital social est fixé à la somme de 269 003 660 €.

Il est divisé en :

- 10 760 146 parts sociales, de valeur nominale de 20 € chacune, intégralement libérées et toutes de même catégorie.
- 2 690 037 CCI, de valeur nominale de 20 € chacun, intégralement libérés et tous de même catégorie. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

## III. Rapport complémentaire du Directoire à l'AGO

Le Directoire arrête les termes du rapport complémentaire relatif à l'usage de la délégation de compétence donnée par l'assemblée au Directoire, qui sera présenté à la prochaine assemblée générale ordinaire.

## IV. Pouvoirs pour formalités

Le Directoire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes délibérations à l'effet d'accomplir toutes les formalités requises.

(...)

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Amiens, le 27 décembre 2010

Alain DENIZOT

Président du Directoire

Enregistré à : SIE AMIENS SUD OUEST - POLE ENREGISTREMENT

Le 19/01/2011 Bordereau n°2011/110 Case n°22

Ext 304

Enregistrement : 500 €

Pénalités :

Total liquidé : cinq cents euros

Montant reçu : cinq cents euros

L'Agent

DUPLICATA

Martine CREA  
Agente